

Image not found or type unknown



Signature d'un compromis de vente avec une personne étrangère.

Par **Jean2810**, le 13/10/2019 à 12:37

Bonjour,

Une agence immobilière lors de la signature d'un compromis de vente est-elle tenue de vérifier le "sérieux" d'un acquéreur étranger ayant aucun compte bancaire en France ?

Par **Visiteur**, le 13/10/2019 à 13:34

Bonjour

Un article intéressant

<https://www.notaires.fr/fr/immobilier-fiscalite%C3%A9/achat-et-vente-cas-particuliers/l%E2%80%99achat-en-france-par-un-non-r%C3%A9sident>

L'agence immobilière doit prêter attention au sérieux du candidat, mais lisez ceci

<https://www.pap.fr/vendeur/offre-achat/comment-verifier-la-solidite-financiere-de-l-acheteur/a19459>